

## Note d'information Peste Porcine Africaine – 25/04/2018

La Hongrie a notifié lundi 23 avril 2018, son premier cas de Peste Porcine Africaine. Il s'agit d'un sanglier de la faune sauvage trouvé mort le 20 avril sur le territoire de la commune de Gyöngyös (département de Heves) située à 75 km à l'est Budapest et à 35 kms de la frontière avec la Slovaquie. Comme le montre la carte ci-dessous, ce cas est éloigné d'environ 200 kms des foyers en élevages porcins ou cas de la faune sauvage les plus proches situés en Roumanie, en Ukraine et en République Tchèque.

L'enquête épidémiologique est en cours et le facteur humain pourrait être la cause de cette contamination. En effet, plusieurs entreprises locales emploient de nombreux travailleurs ukrainiens qui sont suspectés par les autorités d'avoir introduit depuis leur pays d'origine des produits alimentaires contaminés. Il ne s'agit que d'une hypothèse qu'il ne sera pas aisé de confirmer ou d'infirmer. Aux dires des experts, le grand nombre de cas recensés en Ukraine laissait prévoir qu'une contamination de la Hongrie ne saurait être évitée et que ce serait simplement une question de temps. Toutefois des mesures de contrôles assez strictes avaient été mises en place à la frontière entre ces deux pays et elles avaient fait l'objet d'une présentation détaillée lors du Comité Permanent de la Santé et du Bien-être Animal le 19 avril dernier à Bruxelles :

[https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/reg-com\\_ahw\\_20180418\\_pres\\_asf\\_hun.pdf](https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/reg-com_ahw_20180418_pres_asf_hun.pdf)

Les autorités hongroises ont immédiatement mis en place les mesures de gestion et de surveillance prévues par la réglementation européenne et étudient avec les experts de l'équipe d'urgence de la Commission européenne qui ont été envoyés sur place, les possibilités d'adopter des mesures additionnelles. Il est notamment envisagé par les autorités hongroises de tenter de circonscrire la zone « infectée » avec un système de clôtures inspiré du dispositif utilisé par les autorités tchèques. Toutefois, il convient de vérifier la possibilité de pratiquer ainsi car la zone concernée au pied du massif de Mátra (Parc naturel) est assez touristique. Nous ne disposons pas de données précises concernant le nombre d'élevages porcins dans la zone. Mais ce n'est pas une région à forte densité porcine.

Les services de la Commission européenne préparent une décision qui devrait être adoptée cette semaine afin d'officialiser les différentes zones réglementées. Parallèlement, cette nouvelle progression de la maladie devrait peser sur les décisions des Chefs de Services Vétérinaires des Etats membres de l'UE qui sont réunis à Sofia cette semaine et qui doivent, entre autres, se prononcer sur une proposition de décision de la Commission visant à renforcer la lutte contre la PPA tout en la simplifiant. Cette évolution donne aussi raison à la Commission qui a adapté pour la 9<sup>ème</sup> fois sa stratégie de lutte contre la maladie en étendant désormais les mesures de sensibilisation et de surveillance à l'ensemble du territoire de l'Union (cf. [https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/ad\\_control-measures\\_asf\\_wrk-doc-sante-2015-7113.pdf](https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/ad_control-measures_asf_wrk-doc-sante-2015-7113.pdf))

**Il est essentiel que la sensibilisation des éleveurs porcins français mais aussi des chasseurs et des autres intervenants en milieu naturel, soit conduite et entretenue sur le terrain afin de garantir à la fois une bonne surveillance et un bon niveau de protection des élevages.**

Peste Porcine Africaine en Hongrie et pays voisins au 20 avril 2018



Source : GDS France d'après Services vétérinaires hongrois

■ Foyers en élevages porcins  
■ Cas dans la faune sauvage (sangliers)